### Département du Var

## VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de TOULON

-----

Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

 $N^{\circ} 2020 - 07 - 07$ 

Séance du 15 juillet 2020

\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers 33

En exercice:

**Présents** 

30

L'an deux mille vingt, le quinze juillet,

Représentés: 3 Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET:** 

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire Adjoints: Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE, Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL **AU SEIN** DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE  $\mathbf{ET}$ DES SYNDICATS MIXTES

Conseillers Municipaux: Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, **ETCHANCHU** Helen, **GENEVOIS** GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

### PROCEDURE DE VOTE

#### **Etaient représentés** :

Conseillers Municipaux: Madame Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Bruno BAIXE (procuration à Monsieur Bruno JOANNON), Yohann PAMELLE (procuration à Madame Helen ETCHANCHU)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Communale que, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans cet esprit, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations présentées à compter de la présente délibération, en application des dispositions de l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations présentées à compter de la présente délibération, en application des dispositions de l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020.

Ainsi fait et délibéré Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY